

Compte-rendu du Collectif Robin des Toits Carmausin Réunion d'information ERDF le 1er avril à Saint-Benoit

Dans une brochure ERDF mais pas celle distribuée aux particuliers et aux élus, on peut voir pour qui le programme Linky est vraiment fait :

« Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur. Big Data, usages domestiques, objets connectés... L'installation des compteurs communicants bénéficiera à l'ensemble de la filière électrique. Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie : fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, startups... » (cf. http://erdf.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf, page 6) *

Une salle pleine à Saint-Benoit pour venir écouter « la messe » de ERDF . Que penserait-on de l'impartialité de feu M. Jacques Servier s'il venait nous vanter le Médiateur ? De nombreuses questions ont fusé parmi le public. Très peu de réponses argumentées sinon celle de « faire confiance au service public ! » Un maire à se dit à l'écoute, à l'écoute de qui ? De la parole ERDF ? Des associations et des citoyens qui régulièrement, lui font parvenir d'autres informations ? Et qu'en pense le conseil municipal qui s'est très peu exprimé sur le sujet ?

Au niveau du territoire, la situation évolue rapidement puisqu'à ce jour, c'est 103 communes concernées par un refus du conseil municipal de l'implantation d'un compteur linky, parfois de l'ensemble des compteurs communicants (eau, gaz, électricité), ou d'un moratoire (parfois du syndicat d'énergie comme pour les 15 communes du SIERC Carmausin). Avec toujours en filigrane des interrogations concernant :

- la santé publique car si ERDF laisse croire que le Linky par lequel transite le CPL (courant porteur de ligne), fonctionne une minute en continu, en réalité cette minute est le cumul de milliers d'impulsions générées tout au long des 24 heures de la journée, et tous les jours ! Impulsions qui font courir un risque grave pour la santé. L'OMS qui a reconnu ces radio-fréquences potentiellement cancérigènes et qui se demande « si une exposition faible mais prolongée est susceptible de modifier des réponses biologiques et de nuire au bien-être de la population » ajoutant que « les données actuelles ne confirment pas l'existence d'effets sanitaires et que ces lacunes doivent inciter la Recherche à continuer de chercher ! * » Et si ERDF nous assure que le CPL est utilisé quotidiennement pour le signal heures pleines, heures creuses des ballons d'eau chaude, il faut préciser qu'il s'agit bien, cette fois, de deux courtes impulsions par jour et dans une autre gamme de fréquences.

Dormir chaque nuit, vivre et travailler chaque jour dans un bain d'ondes « potentiellement cancérigène » ne peut que menacer la santé de toute la population. Sommes-nous tous des cobayes au service de l'Industrie ?

- Une meilleure maîtrise de la consommation grâce au suivi quotidien. Pourtant le Linky ne fournira les données que 24 heures après ! Quant à la facturation au réel, elle est déjà possible avec le « relevé confiance » qui permet de ne payer que ce qu'on consomme donc en temps réel !
- La facturation. Coût de l'installation des compteurs : 7 milliards d'euros qui, même si ERDF nous précise gracieusement qu'elle sera gratuite, le retour sur investissement se fera de

multiples façons. Comme pour les billets SNCF, le prix sera fluctuant selon les heures de la journée, plus cher au moment des pointes de consommation. A cela s'ajoutera un mode de calcul différent selon les appareils et les modes d'utilisation. ERDF explique que « le retour sur investissement se fera sur la réduction des consommations actuellement non facturées ». Il faut comprendre qu'actuellement les compteurs ont certaines marges de tolérance qui bénéficient aux usagers. Ce ne sera plus possible avec Linky. Des milliards d'euros pourront ainsi être récupérés en « retour sur investissement »*.

- Linky et la vie privée respectée ? Oui nous assure ERDF. En effet les données de consommation ne pourront être utilisés sans l'accord des clients... pour le moment. Puis lorsque d'énormes quantités d'informations seront disponibles sur nos modes de vies, il sera tentant, sous des prétextes économiques « pour libérer la croissance » ou sécuritaires « pour lutter contre le terrorisme », de « libérer » ces informations qui ne seront pas perdues pour tout le monde.*
- Autre risque majeur, les incendies et pannes par incompatibilité électromagnétique. Les premiers à lancer l'alerte ont été les radioamateurs, qui ont qualifié le CPL de « cancer des ondes » en raison des brouillages intenses qu'ils constataient sur leurs émetteurs/récepteurs. Ou du black-out provoqué par un hacker ou un cyber-terroriste, auquel le système Linky rend la France particulièrement vulnérable. D'ailleurs le ministère de la Défense ne fera pas installer de compteurs communicants : trop de risques potentiels de piratage.

On pourrait continuer ainsi la litanie des risques sur la santé, la sécurité, nos finances, nos libertés et la réflexion sur le monde dans lequel nous voulons vivre et laisser à nos enfants.

En conclusion c'est à ERDF de nous prouver l'innocuité de ces nouvelles technologies, la couverture des risques par les contrats d'assurance, et de veiller à ce que nos réseaux électriques soient blindés donc sécuritaires face aux rayonnements du CPL .

Rappel de la délibération du conseil municipal de Saint-Benoit du 2 avril 2012 :

- article 1er : » Toute personne a droit à la santé et à la protection contre les effets nocifs des ondes électro-magnétiques.

En cohérence avec cet article, et comme une centaine de maires courageux l'a déjà fait, la mairie de Saint-Benoit devrait, toutes affaires cessantes, appliquer le principe de précaution pour les compteurs communicants.

Collectif Robin des toits Carmausin

mail : collectif.robindestoits.carmausin@laposte.net

www.robindestoits.org

www.next-up.org

*merci à refus.linky.gazpar.free.